



**Addenda à l'étude d'impact du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Valoris à Bury. Agrandissement vertical du LET original.**  
**Déposé en août 2021**

**Réponses à la demande d'information complémentaire du 8 octobre 2021.**

**Volumes enfouis**

**QC-3-1 :**

À la section 2.2.3 de l'addenda, il est mentionné que le volume d'enfouissement s'élève à 5 360 860 m<sup>3</sup> pour l'agrandissement projeté. Ce volume était pourtant estimé à 5 340 860 m<sup>3</sup> dans les documents déposés précédemment. Veuillez expliquer cette différence de volumes.

**Réponse :**

Le volume d'enfouissement de l'agrandissement projeté est bien de 5 340 860 m<sup>3</sup> et non de 5 360 860 m<sup>3</sup>. En y ajoutant le volume de 72 000 m<sup>3</sup> prévu dans le décret de soustraction 722-2021, le volume total est donc de 5 412 860 m<sup>3</sup>.

**Qualité de l'air**

**QC-3-2 :**

Selon l'information présentée au tableau 2 du rapport de modélisation joint à l'addenda, la modification relative à l'enfouissement en surélévation dans le lieu d'enfouissement technique (LET) actuel entraîne essentiellement un décalage dans le temps du projet et l'enfouissement de 61 200 tonnes de déchets supplémentaires pour l'année 2021. En principe, ces seuls changements devraient avoir un impact limité sur les concentrations des contaminants émis dans l'air ambiant à l'horizon 2033 et 2075. Or, les résultats de la modélisation pour l'année 2033 dans l'étude mise à jour sont bien inférieurs à ceux de l'année 2032 qui avaient été présentés dans la précédente modélisation datée de 2020. Considérant que les sources n'ont pas changé, que les quantités de biogaz générées par ces dernières diffèrent peu entre l'année 2032 de l'étude précédente et l'année 2033 de l'étude mise à jour, il n'y a pas de raison apparente expliquant pourquoi les concentrations dans l'air ambiant des contaminants contenus dans le biogaz seraient réduites d'un facteur allant de 2 à 3 dans l'étude mise à jour. Veuillez fournir des explications à cet effet et effectuer les corrections appropriées, s'il y a lieu.

**Réponse :**

Lors de la mise à jour de l'étude de dispersion atmosphérique du 2 juillet 2021 réalisée dans le cadre de l'addenda à l'étude d'impact, des changements mineurs ont été faits aux calculs des taux d'émission. Ces révisions, à elles seules, n'expliquent pas les différences significatives de certains résultats de

modélisation. C'est plutôt une révision concernant les données météorologiques qui explique les différences observées.

Toutes les versions de l'étude de modélisation ont utilisé les données météo de Sherbrooke 2004—2008, telles que préconisées par le Ministère lors de l'analyse du devis de modélisation en 2019. Dans les premières versions de l'étude, incluant la révision 5 de 2020, les données météo de Sherbrooke 2004—2008 avaient été prétraitées dans AERMET par Tetra Tech conformément aux recommandations des experts du Ministère relativement aux paramètres les plus sensibles (albéro, rugosité, ratio de Bowen).

Lors de la dernière révision 6 (2021), Tetra Tech a plutôt utilisé les fichiers prétraités, fournis directement par le MELCC, incluant Sherbrooke 2004—2008 (voir Jeu de données météorologiques Fichier ZIP Mise à jour : septembre 2019). La différence entre les deux jeux de données consiste en l'utilisation, dans les données prétraitées par le Ministère, de l'option AERMET ADJ\_U\* visant à corriger une surestimation par le modèle des concentrations ambiantes dans certaines conditions, notamment sous faible vent. Les données fournies par le MELCC sont donc plus représentatives des conditions de dispersion réelles au site. Cette option n'avait pas été employée par Tetra Tech lors des simulations précédentes. Les données utilisées antérieurement dans l'étude étaient plus conservatrices, et tendaient à surestimer quelque peu les concentrations maximales ambiantes. Afin d'éviter toute confusion, il doit être souligné que l'option « LOW\_WIND » de AERMOD n'a pas été utilisée, dans aucune version de l'étude. Les options AERMOD par défaut ont toujours été conservées, tel que préconisé par le Ministère.

### **QC-3-3 :**

En ce qui concerne les concentrations d'odeurs modélisées, on observe également des réductions importantes pour lesquelles il n'y a pas d'explication apparente. En effet, si on observe les taux d'émission d'odeurs des différentes sources aux tableaux 14 des 2 rapports de modélisation, on constate que le taux d'émission d'odeurs de toutes les sources est identique dans les 2 études, à l'exception de celui de l'agrandissement du LET qui diminuerait légèrement. À cet effet, la section 3.4.1 du plus récent rapport de modélisation ne fournit aucune explication sur la raison de cette diminution par rapport à la précédente version. Veuillez fournir des éclaircissements à ce sujet, ainsi que sur les diminutions importantes des concentrations d'odeurs modélisées. Les corrections appropriées doivent être apportées, s'il y a lieu.

#### **Réponse :**

Les éléments de réponses à cette question sont précisés dans l'explication à la réponse QC-3-2.